



EN BREF :

- Mouche du chou : la ponte de la deuxième génération semble assez faible.
- Chenilles défoliatrices : les fausses-teignes des crucifères et quelques piérides du chou sont toujours au rendez-vous.
- Thrips : les populations sont faibles pour l'instant.
- Pucerons : présence de ce ravageur dans les légumes chinois.
- Cécidomyie du chou-fleur : elle a été décelée dans la MRC Les Jardins-de-Napierville.
- Hernie : premières observations de la maladie.
- Taches alternariennes : en légère progression.

MOUCHE DU CHOU

La ponte de la deuxième génération de la mouche du chou semble assez faible pour le moment. Des traitements, assurant une protection contre les larves de ce ravageur, sont en cours dans certains champs de jeunes plants de crucifères et de crucifères à racines tubéreuses. Dans ces champs, poursuivez le dépistage des œufs de mouche du chou et intervenez lorsque nécessaire.

CHENILLES DÉFOLIATRICES

Le développement des chenilles défoliatrices est toujours très rapide. Des traitements sont donc faits régulièrement afin de déloger les petites chenilles. Les fausses-teignes des crucifères sont observées en grand nombre et les populations de piérides du chou sont en progression. Si vous avez à intervenir contre les chenilles défoliatrices présentes dans vos champs de crucifères, utilisez un insecticide homologué et veillez à respecter le délai avant la récolte. Ces informations, et bien d'autres, sont disponibles dans le bulletin d'information No 01 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru05.pdf>) du 6 mai 2005 ainsi que sur les étiquettes des produits.

THRIPS

Les thrips sont à surveiller! Les populations sont faibles pour l'instant mais elles pourraient augmenter car on procède à la deuxième coupe de foin dans certaines régions. Une attention particulière devrait être portée aux choux. Il est important d'intervenir contre ce ravageur avant leur pomaison. Les thrips ont l'habitude de se cacher entre les feuilles de chou et sont difficiles à observer et à atteindre avec les insecticides lorsque les

pommes sont serrées. Les informations à propos de la biologie de cet insecte, des dommages qu'il cause, de son dépistage et de la stratégie de contrôle se trouvent dans le bulletin d'information permanent **No 01** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01cru05.pdf>) du 9 juin dernier.

PUCERONS

Des populations de pucerons s'installent progressivement dans des champs de légumes chinois. Dans certains cas, des interventions phytosanitaires sont nécessaires. Elles offrent généralement un bon contrôle de ce ravageur. Dépistez régulièrement vos crucifères. Portez une attention particulière à celles plus sensibles aux pucerons tels que les choux chinois et les choux de Bruxelles. Suivez la stratégie d'intervention décrite dans l'avertissement **No 11** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11cru05.pdf>) du 14 juillet 2005.

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a piégé et identifié de la cécidomyie du chou-fleur dans une municipalité de la MRC Les Jardins-de-Napierville. Les municipalités de cette MRC sont désormais concernées par la réglementation en vigueur sur la cécidomyie du chou-fleur. Voici la liste des 11 municipalités comprises dans cette MRC : Hemmingford (village), Hemmingford (canton), Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville, Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Rémi.

Lors d'une identification positive par l'ACIA, cette agence informe rapidement la ferme concernée de la présence de la cécidomyie du chou-fleur. Il est très important par la suite que la ferme touchée communique rapidement avec son conseiller ou sa conseillère horticole afin d'évaluer la situation et adopter une stratégie d'intervention qui permettra de limiter les dommages occasionnés par ce ravageur. Les solutions ne sont pas toutes connues, mais beaucoup d'efforts sont déployés dans les pays concernés afin d'améliorer la situation.

La stratégie d'intervention au niveau de l'usage d'insecticides homologués en serre et en champ vous a été présentée dans l'avertissement **No 04** (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04cru05.pdf>) du 31 mai 2005. Consultez les étiquettes des insecticides homologués présentés dans cet avertissement pour connaître la liste de crucifères où des applications sont permises. L'avertissement **No 12** (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12cru05.pdf>) du 15 juillet 2005 vous donne d'autres informations et pratiques supplémentaires à adopter au niveau de la stratégie d'intervention dans les champs infestés.

Le bulletin d'information **No 03** (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03cru05.pdf>) du 8 juillet 2005 décrit la cécidomyie du chou-fleur, son cycle vital et les dommages qu'elle occasionne.

Nous rappelons que les légumes faisant partie de la famille des crucifères destinés à la vente pour le marché frais ou la transformation, peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation, **sans aucune restriction**.

HERNIE

Les premières observations de hernie des crucifères ont été faites dans les régions de Lanaudière, de Québec et de la Montérégie.

La germination des spores et le développement du champignon de sol, responsable de la hernie des crucifères, sont favorisés lorsque le temps est chaud et que les sols demeurent humides longtemps.



Ce champignon infecte la plante par les racines et cause la formation d'excroissances sur celles-ci. Les symptômes sont souvent visibles lors de périodes plus chaudes. Il y a alors flétrissement et rabougrissement des plants infectés ainsi que sénescence du feuillage.

Pour limiter la propagation de la hernie des crucifères, il faut :

- Pratiquer des rotations d'au moins 3 à 4 ans sans crucifères.
- Bien contrôler les mauvaises herbes de la famille des crucifères.
- S'assurer du bon drainage des champs et maintenir le pH du sol entre 7,0 et 7,2.
- Prévenir la contamination du sol. Pour ce faire, les travaux au champ devraient être faits lorsque le sol est sec. Les instruments, les outils et les chaussures souillés de terre infectée devraient être nettoyés avant d'être utilisés dans les champs ou les parties de champ exempts de maladie.

Des photos de la hernie des crucifères sont disponibles sur les sites Internet suivants :

<http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebMaladie/Rutabaga/rutPB.htm>

<http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebMaladie/Chou/chouH.htm>

De plus, vous pouvez consulter un document portant sur les stratégies de prévention et de lutte de la hernie des crucifères en sols minéraux à l'adresse Internet suivante :

http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/La_hernie_des_cruciferes_en_sols_mineraux.pdf

TACHES ALTERNARIENNES

Les taux d'humidité élevés et la chaleur des derniers jours ont été propices au développement des taches alternariennes (tache noire et tache grise). Elles sont donc en légère progression. Dans certains cas, l'application de fongicides en prévention est de mise. En cas de doute, consultez votre conseiller.

Les taches alternariennes peuvent affecter le feuillage de plusieurs cultures de crucifères ainsi que leurs parties commercialisables telles les pommes et les inflorescences. Il est important de bien protéger les plants dès les premiers signes de la maladie. Consultez la liste des fongicides homologués contre les taches alternariennes selon les cultures, parue dans le bulletin d'information **No 01** du 6 mai dernier (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru05.pdf>). Référez-vous aux étiquettes respectives des produits pour plus de détails quant à leur utilisation.

Texte de la cécidomyie du chou-fleur rédigé par :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome

Avertisseuse crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, St-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : (450) 756-8183 - Télécopieur : (450) 756-0874

Courriel : apl@pandore.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – crucifères – 21 juillet 2005



CRUCIFÈRES

Avertissement No 13 – 2005, page 3